



Date : 16 juillet 2024

Titre : Travaux de construction internationaux pour cinq régions (Afrique/Afrique subsaharienne, les Amériques, Asie/Pacifique, Europe et Moyen-Orient/Maghreb)

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 23-241241

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document d'appel d'offre susmentionné.

Questions & Réponses # 1

Q1. Les critères techniques obligatoires stipulant que « la partie construction de chaque projet doit être commencé et être terminé au cours des 8 années précédant la date de clôture des soumissions » peuvent-ils être modifiés en « la partie construction de chaque projet doit être commencé et être terminé au cours des 15 années précédant la date de clôture des soumissions » ?

R1. La durée est prolongée de 8 à 10 ans. Voir l'amendement n°1 pour plus de détails.

Q2. Quelle est la valeur estimée des travaux à contracter sur une période de 3 ans (dans la région 1 Afrique – Afrique subsaharienne) ?

R2. La valeur estimée des travaux à contracter sur une période de 3 ans (dans la région 1 Afrique – Afrique subsaharienne) est d'environ 2 800 000,00 \$ CA.

Q3. Quel est le nombre de projets qu'AMC estime réaliser sur une période de 3 ans ?

R3. MAECD estime réaliser 275 projets sur une période d'environ 3 ans.

Q4. Y aura-t-il un coût minimum par projet ?

R4. Le coût minimum par projet est de 25 000 \$ CA par an.

Q5. Quelle est l'attente d'AMC quant au nombre d'entrepreneurs à sélectionner par région

R5. Nous prévoyons d'attribuer jusqu'à 3 contrats par région

Q6. Une fois qualifiés, comment les travaux seront-ils attribués aux entrepreneurs ? S'il y a un ou plusieurs fournisseurs qualifiés - RFP pour la meilleure valeur, RFP pour le prix le plus bas, nomination directe, etc.

R6. Le travail sera distribué de manière rotative. Tous les détails seront fournis dans le RFP de la phase 2.

Q7. Est-ce qu'un entrepreneur sera attendu d'avoir plus d'un projet en construction simultanément ?

R7. Il est possible que des travaux simultanés aient lieu, mais les entrepreneurs ont la possibilité de refuser les travaux qui leur sont proposés.

Q8. Est-ce que l'entrepreneur peut refuser du travail dans certains endroits en raison de préoccupations spécifiques ?

R8. Les entrepreneurs ont la possibilité de refuser les travaux qui leur sont proposés.

Q9. Est-ce qu'AMC assistera les entrepreneurs avec les permis nécessaires hors du pays, les approbations, l'expédition, et les droits d'importation, etc. ?

R9. MAECD assistera en couvrant les frais des permis nationaux ainsi que les frais d'expédition et les droits d'importation.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.